



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCÈS
AUX SOINS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Déclarer, Localiser, Sauver

Guide utilisateur

Supprimer un DAE

Ministère de la santé et de l'accès aux soins

07/05/2025

Table des matières

Conditions à suivre pour utiliser ce guide	2
Etapes à suivre	3
1. Se rendre sur le portail Géo'DAE	3
2. Se rendre sur le tableau de bord	3
Supprimer un DAE	4
Valider la suppression	5

Conditions à suivre pour utiliser ce guide

- Ce document consiste à expliquer comment supprimer un DAE sur la base nationale Géo'DAE.

Conditions :

Vous êtes :

- **Exploitant** d'un établissement recevant du public (ERP)/ **un particulier**, vous souhaitez supprimer un DAE déclaré sur la base nationale.
- **Mainteneur** de DAE, vous souhaitez supprimer un DAE pour le compte d'un exploitant d'ERP.

Pour effectuer cette démarche :

- **Vous devez avoir déjà ouvert un compte** (exploitant ou mainteneur) sur la base Géo'DAE
- **Avoir déclaré un DAE sur la base nationale Géo'DAE**

Définitions

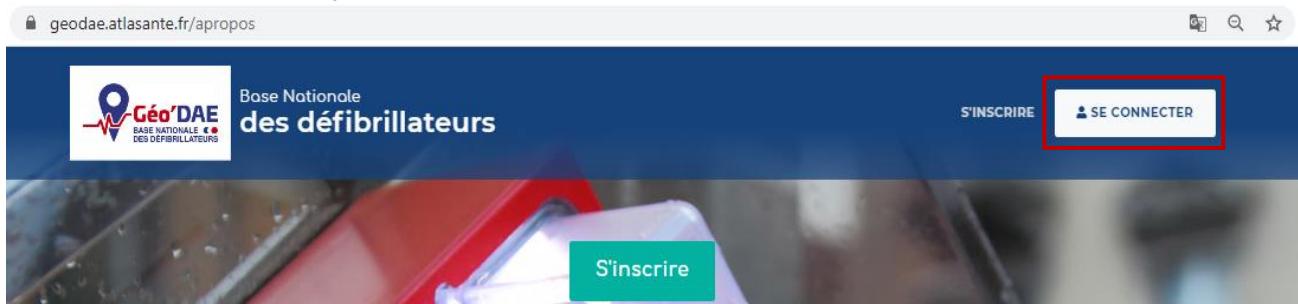
- **Un exploitant** est une personne **propriétaire** ou locataire du défibrillateur. L'article R.5211-5 du code de la santé publique dispose qu'un **exploitant d'un dispositif médical est une personne physique ou morale disposant d'un dispositif médical**, assurant la responsabilité juridique de l'activité requérant l'utilisation de ce dispositif ou le mettant à disposition de tiers. Il est **juridiquement l'exploitant du DAE**.
- Un **mainteneur** est une personne en charge de la maintenance du défibrillateur. Un mainteneur est **une société tierce proposant des services de maintenance d'un dispositif médical**. Le profil type « mainteneur » est attribué à ces sociétés. **Si vous réalisez vous-même la maintenance de votre DAE alors vous disposez du profil exploitant du DAE.**

Autres demandes :

- Si vos questions correspondent aux modes d'utilisation d'un DAE, son installation, les obligations relatives à l'acquisition d'un DAE, vous pouvez vous référer à la Foire aux Questions présente dans le lien ci-suit : [GeoDAE FAQ v1.pdf](#)
- Pour toute autre question, vous pouvez contacter la Cellule Données à l'adresse suivante : contact@geodae.sante.gouv.fr

Etapes à suivre

1. Se rendre sur le portail Géo'DAE



Pour vous authentifier, vous devez vous rendre sur la page d'accueil du portail :

<https://geodae.atlasante.fr/apropos>

En cliquant sur le bouton « se connecter », vous arrivez sur le lien suivant où vous devrez saisir vos identifiants de compte : [CAS - Central Authentication Service](#).



[Mot de passe oublié ?](#)

Pour des raisons de sécurité, veuillez vous [déconnecter](#) et fermer votre navigateur lorsque vous avez fini d'accéder aux services authentifiés.

2. Se rendre sur le tableau de bord

Une fois connecté, vous arrivez sur la page d'accueil de Géo'DAE. Afin de modifier les informations de vos DAE, veuillez cliquer sur « tableau de bord » en haut de la page.



Guide utilisateur – Supprimer un DAE

Supprimer un DAE

Une fois sur votre tableau de bord, sélectionnez le DAE concerné à gauche du tableau et cliquez sur « éditer » en cliquant sur la petite flèche vers le bas au niveau des actions.

TABLEAU DE BORD (EXPLOITANT IDENTIFIÉ AU SIRET)

Actions	Identifiant	Nom	Commune	numéro de série	Etat
Centrer Editer	332535	DAE de la mairie	Paris	1238764BHJJ	
Centrer Editer	332536	DAE de l'école	Paris	0293IK3ALRJ	

Vous arrivez sur le formulaire de déclaration. Vous pouvez alors rester sur l'onglet « identification et localisation ».

- Descendez en bas de la page et changez le champ « état ».
 - Sélectionnez l'état « à supprimer »

Commune ?

Paris

Etat ?

--Sélectionner une valeur--

Actif

A supprimer

Non identifié

Statut ?

validées

Annuler la déclaration

Etape suivante

Valider la suppression

Une fois l'état modifié, cliquez sur « étape suivante » en bas de chaque onglet et enfin sur « terminer ».

Un message apparaît indiquant que les modifications ont bien été pris en compte. Vous recevez en parallèle un mail de confirmation de suppression de votre DAE sur la base nationale.

Le DAE reste sur votre tableau de bord le temps que l'administrateur valide sa suppression.

